

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO**

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
14 Décembre 2018**

**OBJET : Ouverture exceptionnelle du site de Pressensé dans le cadre du dispositif  
hiver 2017-2018.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

**La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 14 Décembre 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,**

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- d'allouer une subvention de 19 965 € au groupe « association départementale pour le développement des actions de prévention 13 (ADDAP 13) » pour le financement de la prise en charge alimentaire dans le cadre de l'hébergement des personnes sans abri sur Marseille pour la période de grand froid 2017-2018,
  - d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention correspondante selon le modèle prévu à cet effet.
- Cette action sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE  
Pour la Présidente du Conseil départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice  
du Service des Séances de l'Assemblée**